



l'APF: association loi 1901 née en 1933, reconnue d'utilité publique

LA DELEGATION DROMOISE DE L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

UN ACCUEIL PERSONNALISE

L'équipe de l'APF, composée de bénévoles (responsables de service, de groupes, correspondants locaux ...) et de salariés (accompagnateurs, animateurs, assistantes sociales, ergothérapeute, médecin rééducateur, psychologue, secrétaire) est à la disposition des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches pour les accueillir, les écouter, les renseigner, leur faire connaître leurs droits et les orienter suivant leur situation et leurs projets.

UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUALISE

où la personne handicapée reste maître de son projet

Toute personne concernée par le handicap moteur ayant besoin d'aide pour réaliser ses projets, ayant des difficultés administratives, juridiques, financières, médicales, professionnelles, de vie quotidienne, de logement de vie sociale, peut grâce aux professionnels du secteur social et médico-social de l'APF (équipe ESVAD), obtenir:

Informations,

Conseils ponctuels

Accompagnement adapté à ses besoins et en fonction de ses projets

Des permanences sont assurées dans les communes suivantes:

Romans-sur-Isère: 3ème lundi du mois

Montélimar: 1er jeudi du mois

Valence: 3ème mardi du mois

Nyons: 2ème jeudi du mois

**A.P.F. délégation départementale de la Drôme
BP 48 17 rue Verdi 26902 VALENCE CEDEX 09**

Tél : 04 75 78 58 60